

Importance de déNONcer!

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire « **NON** » à une situation inacceptable.

« **Stoler** » c'est de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le voir puni.

Confidentialité!

Les intervenants prennent toutes les précautions nécessaires pour que le traitement du signalement demeure confidentiel.

Ressources!

www.moi jagis.com

Jeunes

Tel-jeunes : 1-800-263-2266
www.teljeunes.com

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868
www.jeunessejecoute.ca

Parents

Ligne Parents : 1-800-361-5085
www.ligneparents.com
www.webaverti.ca



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constitue pas nécessairement des actes d'intimidation, il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir!

COMMISSION
SCOLAIRE
MARGUERITE-
BOURGEOYS

Jsa

école jardin des saints-anges

**INTIMIDATION
ET Violence
NON**

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2019-2020

Approuvé par le conseil d'établissement



École Jardin-des-Saints-Anges

1225, rue Saint-Louis
Lachine (Québec) H8S 2K6
TÉL: 514-855-4500

► Mot de la direction

Chers parents,

L'école se veut un milieu de vie sain, sécuritaire, rassurant et permettant à chacun de s'épanouir et de grandir dans un climat positif et de respect.

Notre plan de lutte fait état de nos objectifs annuels et des actions qui en découlent.

Nous croyons que le travail amorcé en collaboration avec les membres de l'école nous permettra de poser des actions planifiées en terme de prévention et d'agir en concertation.

Avec votre collaboration et celle de la communauté, nous pourrions permettre à chaque enfant de grandir et s'épanouir dans un environnement sécurisant.

Isabelle Doucet
Direction

Actions prioritaires

L'école a instauré un mode de vie qui favorise un milieu harmonieux et sécuritaire.

Pour souligner et valoriser les bons comportements, les parents seront avisés par la remise des certificats Vers le Pacifique à signer et retourner à l'école ou par l'agenda.

Dans le cas où l'enfant ne respecte pas le de vie, les parents seront informés via l'agenda ou par un billet de manquement.

Étant proactive dans ses actions, l'école souhaite que les rapports soient empreints de respect et de collaboration.

Personnes à contacter

- L'enseignant de l'enfant
- La technicienne en éducation spécialisée, TES
- La direction
- La technicienne du service de garde.

514-855-4200

Actions à l'école

Lorsqu'un acte est constaté 4 R :

- Réagir et intervenir sur-le-champ.
- Rassurer l'enfant victime et les témoins.
- Recueillir des informations, rencontrer individuellement les personnes impliquées.
- Référer et rechercher des solutions en collaboration avec l'enfant, ses parents et les adultes de l'école.

Parents : précieux partenaires!

Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de l'école!

Actions à la maison

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Dénoncer en rejoignant la personne responsable du dossier intimidation.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.